

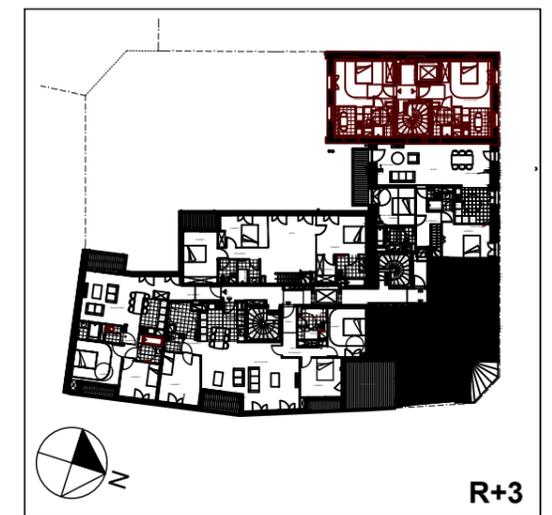
QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

SNC SAINT-MANDE
SACROT

10 rue Jeanne d'Arc
94160 Saint-Mandé

R+3/R+4
Appartement n° A-301
T3 Dx

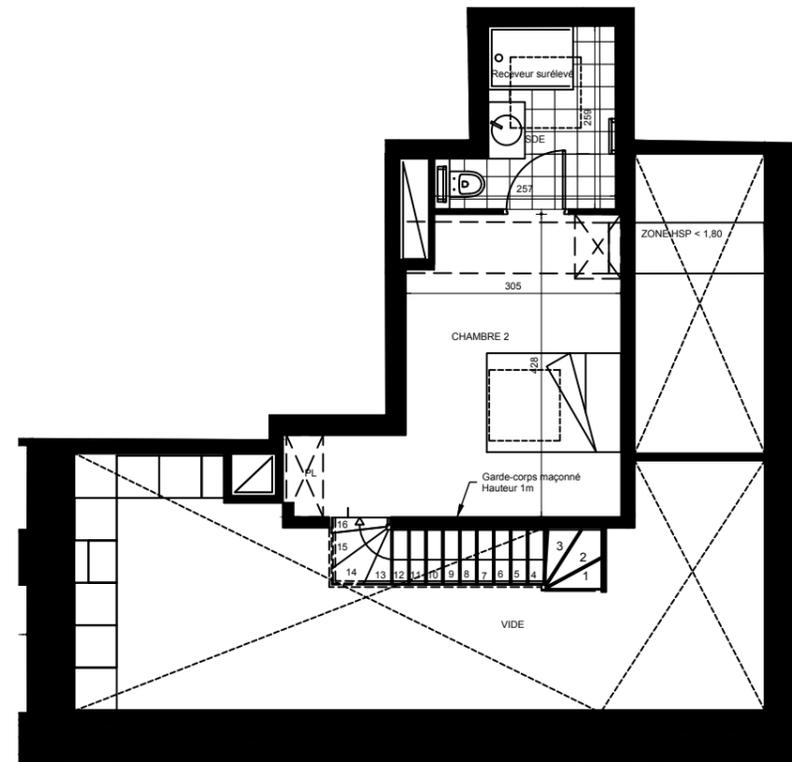


R+3

Pièces	SURFACE HABITABLE
Séjour/Cuisine	37.30 m²
Dégagement	3.30 m²
Chambre 1	15.30 m²
Chambre 2	14.60 m²
SDB	5.10 m²
SDE	5.10 m²
WC	1.00 m²
TOTAL	81.70 m²

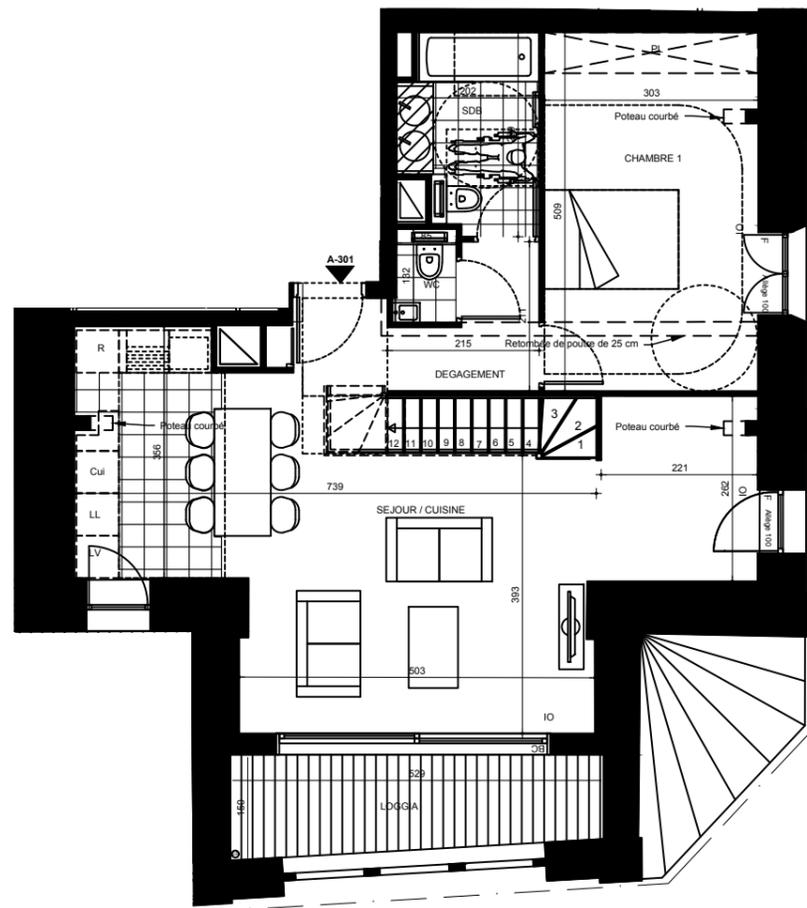
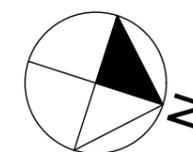
EXTERIEUR	SURFACE
LOGGIA	7.10 m²
TOTAL	7.10 m²

NOTA: La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes. Le mobilier est représenté à titre indicatif.



R+4 - plateau haut

NOTA:
Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. Des modifications peuvent être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation notamment pour les dimensions libres, les positions des baies, équipements et hauteurs sous plafonds. Les surfaces données sont approximatives. Les retombées, soffites, faux-plafonds, emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1).



R+3 - plateau bas

- PL : Placard
- VR : Volet roulant
- VB : Volet battant
- OI : Occultation interne
- GC : Garde-corps
- EP : Descente d'eau pluviale
- PF : Porte-fenêtre
- F : Fenêtre
- BC : Baie coulissante
- Dgt : Dégagement
- Rgt : Rangement
- LL : Lave linge
- LV : Lave vaisselle
- R : Réfrigérateur
- Cui : Cuisson
- TA : Tableau électrique



Signature SNC SAINT MANDE SACROT :

Signature ACQUEREUR :



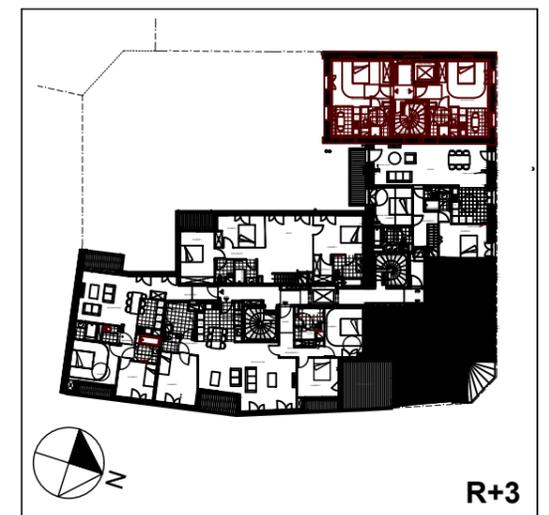
QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

SNC SAINT-MANDE
SACROT

10 rue Jeanne d'Arc
94160 Saint-Mandé

R+3/R+4
Appartement n° A-301
T3 Dx

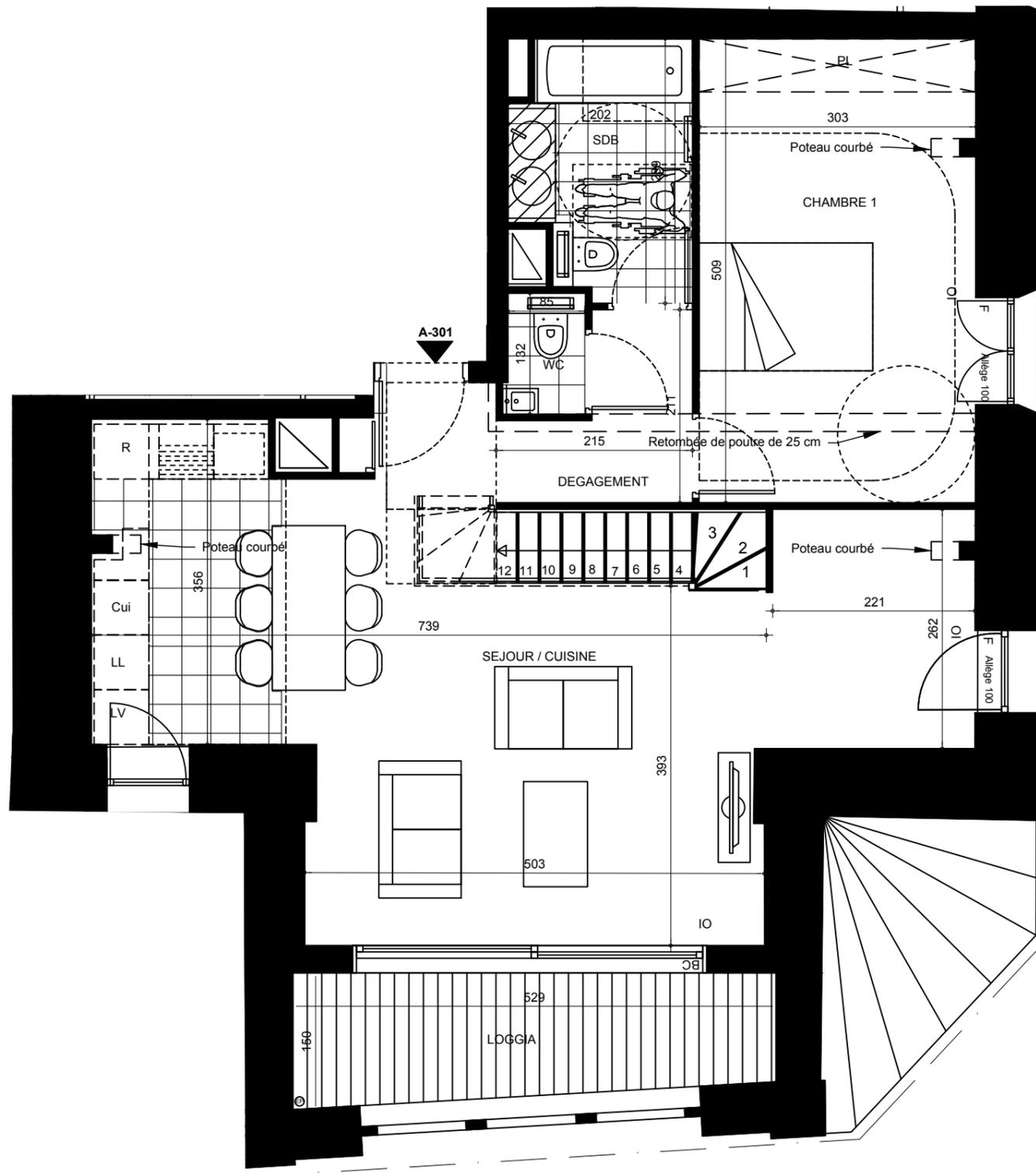


R+3

Pièces	SURFACE HABITABLE
Séjour/Cuisine	37.30 m²
Dégagement	3.30 m²
Chambre 1	15.30 m²
Chambre 2	14.60 m²
SDB	5.10 m²
SDE	5.10 m²
WC	1.00 m²
TOTAL	81.70 m²

EXTERIEUR	SURFACE
LOGGIA	7.10 m²
TOTAL	7.10 m²

NOTA: La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes. Le mobilier est représenté à titre indicatif.



R+3

PL : Placard
VR : Volet roulant
VB : Volet battant
OI : Occultation interne
GC : Garde-corps
EP : Descente d'eau pluviale
PF : Porte-fenêtre
F : Fenêtre

BC : Baie coulissante
Dgt : Dégagement
Rgt : Rangement
LL : Lave linge
LV : Lave vaisselle
R : Réfrigérateur
Cui : Cuisson
TA : Tableau électrique

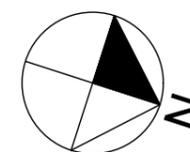
Soffite

Signature SNC SAINT MANDE SACROT :

Signature ACQUEREUR :



NOTA:
Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. Des modifications peuvent être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation notamment pour les dimensions libres, les positions des baies, équipements et hauteurs sous plafonds. Les surfaces données sont approximatives. Les retombées, soffites, faux-plafonds, emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1).



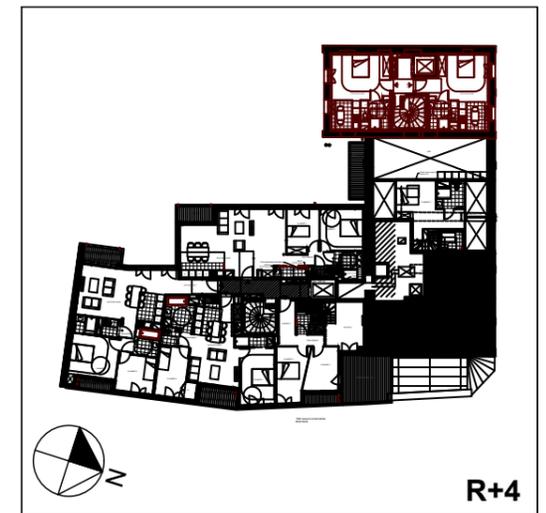
QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

SNC SAINT-MANDE
SACROT

10 rue Jeanne d'Arc
94160 Saint-Mandé

R+3/R+4
Appartement n° A-301
T3 Dx

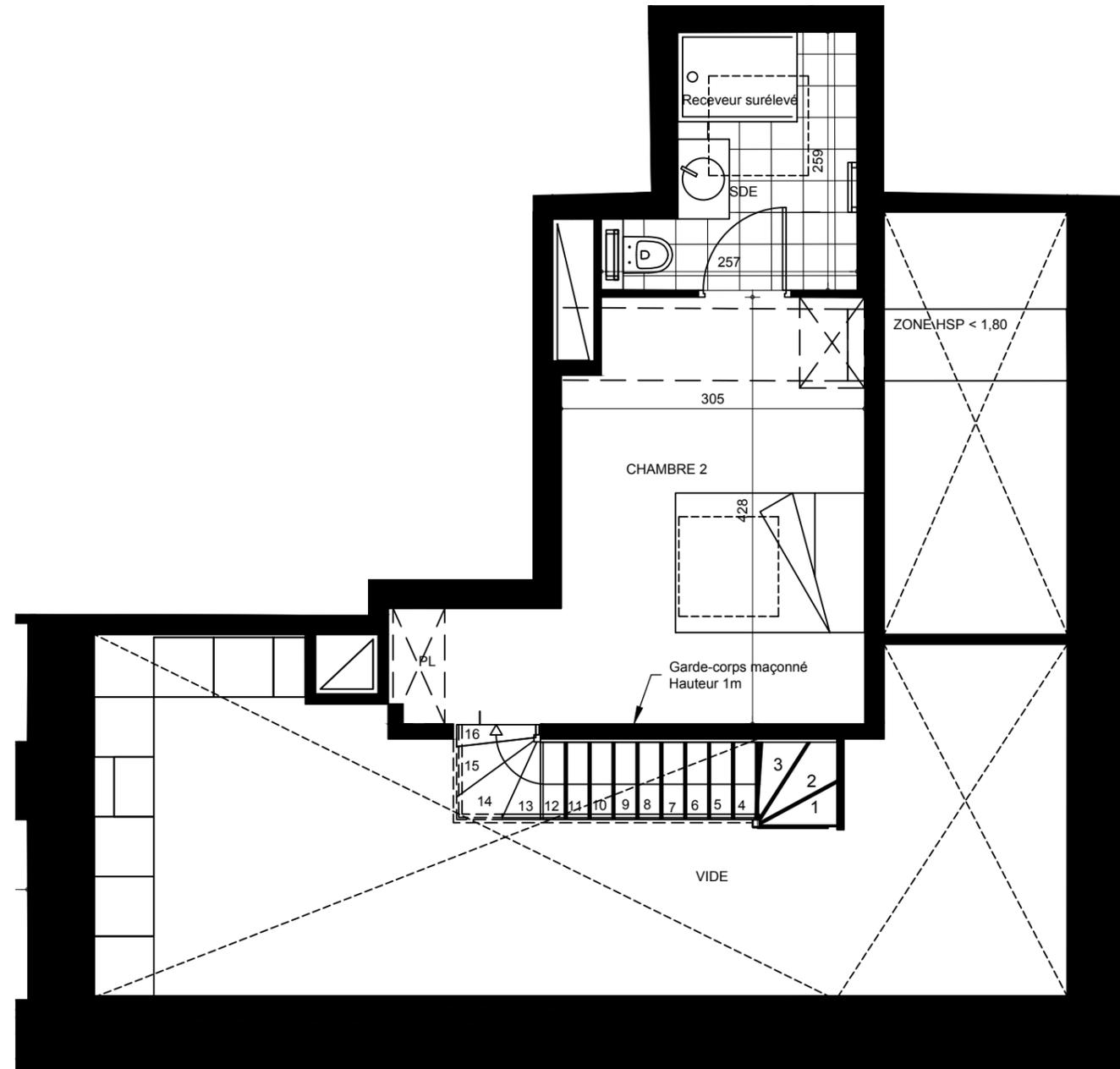


R+4

Pièces	SURFACE HABITABLE
Séjour/Cuisine	37.30 m²
Dégagement	3.30 m²
Chambre 1	15.30 m²
Chambre 2	14.60 m²
SDB	5.10 m²
SDE	5.10 m²
WC	1.00 m²
TOTAL	81.70 m²

EXTERIEUR	SURFACE
LOGGIA	7.10 m²
TOTAL	7.10 m²

NOTA: La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes.
Le mobilier est représenté à titre indicatif.



R+4

PL : Placard	BC : Baie coulissante
VR : Volet roulant	Dgt : Dégagement
VB : Volet battant	Rgt : Rangement
OI : Occultation interne	LL : Lave linge
GC : Garde-corps	LV : Lave vaisselle
EP : Descente d'eau pluviale	R : Réfrigérateur
PF : Porte-fenêtre	Cui : Cuisson
F : Fenêtre	TA : Tableau électrique
Soffite	

Signature SNC SAINT MANDE SACROT :

Signature ACQUEREUR :



NOTA:
Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. Des modifications peuvent être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation notamment pour les dimensions libres, les positions des baies, équipements et hauteurs sous plafonds. Les surfaces données sont approximatives. Les retombées, soffites, faux-plafonds, emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1).

